



COMMISSION FUTSAL

Restreinte

Vendredi 7 février 2025

Présentiel



PARTICIPANTS

Membres présents

- BISSON Gaëlle
- CORDOBA Anthony (président)
- FARINA Bruno (secrétaire)

Invités

- Patrice LECHER (Co-responsable du pôle sportif)



ORDRE DU JOUR

1

- Organisation des $\frac{1}{4}$ de finales suite à la décision de la CDD du 06/02/2025

Recours

Les décisions ci-après de la Commission Départementale de Futsal sont susceptibles de recours, dans le délai de **2 jours** à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.



INFORMATIONS URGENTES

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline
Voir PV n°26 du 06/02/2025 concernant le plateau U18 G poule G

La commission valide la décision suivante:

- 1^{er} FC GARENNES BUEIL CB 12 points (+13)
- 2^{ème} SPN VERNON 9 points (+9)
- 3^{ème} GRPT EPIS 6 points (+1)
- 4^{ème} FC AVRAIS NONANCOURT 3 points (-11)
- 5^{ème} FC EZY SUR EURE – 4 points (-12)

Tenant compte du délai d'appel de la CDD **de deux jours** le plateau initialement prévu à EZY S/EURE le 09 février 2025 entre 13h30 et 16h00 sera reprogrammé le dimanche 16 février soit à VERNEUIL (le matin), soit à BUEIL (l'après midi)

Equipes constituant le plateau

RC DU MUIDS VAUVRAY 2 (1^{er} poule B) STADE VERNOLIEN (1^{er} poule G) SPN VERNON 1 (2^{ème} poule H)

FC SEINE EURE (2^{ème} poule C)

Le club du FC GARENNES BUEIL CB 1 (classé dorénavant 1^{er}) reste sur le plateau inscrit sur le PV du 4 février 2025



PROCHAINES REUNIONS

Transmet le dossier à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions pour ce qui la concerne.

La prochaine commission se déroulera le :

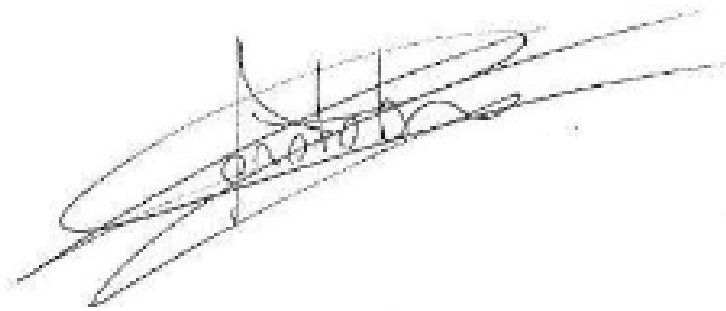
- Mercredi 12 Février 2025 (présentiel) : Publication des finales

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h00



Emargement

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
ANTHONY CORDOBA



SECRETAIRE DE SEANCE
FARINA BRUNO

